



COMPTE RENDU
A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 janvier 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JANVIER, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Etaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, BUSTON, DAUZON, CARRÉ, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY
et MMES GARCIA, ORY, HUET, LEFEUVRE, PICARD, PLOQUIN, COTTINEAU

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour, et le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16/12/2021 ont été transmis par écrit aux élus le 14/01/2022.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/01/2022.

Excusé :

Représentés : Alexandra PICARD donne pouvoir à Brigitte GARCIA. Jean-Michel PELGER donne pouvoir à Sébastien BERGER. Sophie ORY donne pouvoir à Jeannine HUET. Laurence PLOQUIN donne pouvoir à Jean-Pierre CARRÉ.

Absent :

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera **Mme Brigitte GARCIA** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2022-01 - Approbation du compte-rendu du 16/12/2021

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 16 décembre 2021 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-25, 2020-26 et 2020-27 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Commande publique :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2021-165	17/12/21	SB	Commande Publique	Contrat de services Poste durant travaux mairie Désinstallation et réinstallation des postes	CONNECT SERVICES	132.00 € / mois 840.00 €
2021-166	20/12/21	SB	Commande Publique	Modification électrique des locaux de la Poste pour aménagement des bureaux durant travaux rénovation mairie	SM ELEC	2 381.40 €
2021-167	20/12/21	SB	Commande Publique	Avenant année 2022	CMR	1 977.57 €
2021-168	22/12/21	SB	Commande Publique	Tornado- Déplacement système vidéoprotection suite restructuration mairie	CITEOS	5 586.00 €
2021-169	23/12/21	SB	Commande Publique	Création de 2 écluses avec balises	STA	4 000.00 €
2021-170	23/12/21	SB	Commande Publique	Création de 2 écluses avec bordures	STA	6 200.00 €
2022-001	04/01/22	SB	Commande Publique	Tornado- Remplacement châssis façade nord de l'épicerie	DUJARDIN	14 251.26 €
2022-002	06/01/22	BG	Commande Publique	Autotest	INDIS	171.00 €
2022-003	10/01/22	BG	Commande Publique	Encart totem	SES	36.00 €
2022-004	13/01/22	SB	Commande Publique	Entretien des locaux de la mairie	PRESS & NETT	129.90 € / mois
2022-005	11/01/22	SB	Commande Publique	Adhésion 2022	FLES	300.00 €
2022-006	13/01/22	SB	Commande Publique	Tornado-ST-Dépose et reprise structure murs ossatures bois et bardage	Stéphane POUESSEL	39 939.48 €
2022-007	13/01/22	SB	Commande Publique	Tornado-ST- Reprise étanchéité, ossature bois-polycarbonates, couvertines	SMAC	14 267.40 €
2022-008	14/01/22	SB	Commande Publique	Panneau publicitaire pour le marché de rénovation de la mairie	37 DE CRÉATION	198.00 €

Décisions :

N° des décisions inscrites au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
2021-16	16/12/2021	SB	Remboursement caution logement boulangerie 22, avenue St Vincent	FOURRIER Marc et MORTIER Katia	475,30 €
2021-17	27/12/2021	SB	Avenant au bail de location de la boulangerie	SARL SYLVAIN ET CYNTHIA	415,67€ /mois

4) DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

4.1) DCM n°2022-02 – Bail logement boulangerie

Dans le cadre du changement de boulanger, le logement n'a pas été repris. Ainsi, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut être loué en partie par une tierce personne. Aussi, le prix du loyer sera revu en fonction de la surface occupée.

M. le Maire explique qu'un bail établi en la forme administrative sera établi à compter du 01/02/2022 au profit de M. Corentin BESNARD.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **RÉVISE** le prix du loyer sur la base de l'ancien loyer au profit de M. FOURRIER Marc et de Mme MORTIER Katia en fonction de la surface qui sera habitée par M. Corentin BESNARD à compter du 01/02/2022, soit 80,06 m² pour 283,78 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.

MARCHÉ PUBLIC

4.2) DCM n°2022-03 – MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'EXTENSION ET LA MODIFICATION DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose que pour le projet relatif à l'extension et à la modification de l'école, une consultation de travaux a été lancée.

Vu le code la commande publique,

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à la somme de 99 900,00 € HT.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 novembre 2021 dans la Nouvelle République,

Le maître d'œuvre, AGENCE 3D a analysé ces offres.

Vu l'avis donné par le maître d'œuvre, il semble nécessaire de déclarer infructueux le lot n°1-Gros œuvre lié à un écart conséquent en raison de l'installation de chantier et aux démolitions et le lot n°9-Plomberie chauffage puisqu'aucune offre n'a été reçue.

Vu les offres présentées par les sociétés MARANDEAU CHIGNARD et PINON,

Considérant que ces offres présentées excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution du marché au regard de l'exposé donné excepté pour les lots 1 et 9.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché aux entreprises suivantes pour un montant de 75 796,42 € HT :

Lots	Entreprises	Montant HT retenu
2-Charpente	Pouëssel	6 853,58 €
3-Couverture	Pouëssel	6 405,20 €
4-Menuiserie	Dujardin	19 293,05 €
5-Plâtrerie	Villevaudet	16 861,25 €

6-Carrelage	Magalhaes	7 376,50 €
7-Peinture	Reveau	4 000,00 €
8-Désamiantage	ABC Environnement	6 120,00 €
10-Electricité	SM Elec	8 886,84 €

- **DÉCLARE** que l'offre remise par les entreprises :
 - o Lot 1-Gros œuvre :
 - E/se MARANDEAU CHIGNARD
 - E/se PINON

Est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché qui sont de 39 500,00 € HT.
Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec ces offres. Ainsi, le marché est déclaré infructueux et une nouvelle procédure adaptée sera relancée.
- **DÉCLARE** qu'aucune offre n'a été remise pour le lot 9-Plomberie chauffage.
Le Conseil Municipal déclare ce lot infructueux et une nouvelle procédure adaptée sera relancée.
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022, au compte 2313, opération 366.

5) Dates à retenir :

- Jeudi 20 janvier à la SDA : commission PLU à 15h30
- Samedi 22 janvier à 12h au Bon Accord : finale de la Saint Vincent
- Mardi 25 janvier à la SDA : audition des architectes pour le diagnostic de maîtrise d'œuvre suite à la tornade du 19/06/2021 pour la reconstruction de l'église, la SDF et des ateliers techniques à 9h
- Mardi 25 janvier à 10 h en Mairie pour les travaux de rénovation de la Mairie (et chaque mardi) : réunion de chantier
- Mardi 25 janvier à la CCTOVAL : commission finances à 18h
- Vendredi 28 janvier au SIVERT : comité syndical à 15h
- Lundi 31 janvier à la SDA : rdv SAFER à 14h30

6) Rappel de la prochaine réunion

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 16 février 2022 à 18h30 dans la salle de l'ancienne garderie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10.

Le Maire,
Sébastien BERGER



L'Adjoint délégué